

Pauline RAVINET

Présentation de la thèse : titre, composition du jury, résumé
Salon des thèses 2008

Titre :

La genèse et l'institutionnalisation du processus de Bologne : *Entre chemin de traverse et sentier de dépendance*

(Thèse réalisée sous la direction de Pierre Muller, et la co-direction de Christine Musselin)

Date de la soutenance et composition du jury:

Thèse soutenue à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris le 10 décembre 2007, mention très honorable avec les félicitations du jury, devant un jury composé de :

- Pierre Favre, Professeur émérite des Universités, IEP de Grenoble, (président)
- Pierre Muller, Directeur de recherche au CNRS, CEVIPOF, Sciences Po, (directeur),
- Christine Musselin, Directrice de recherche au CNRS, CSO, Sciences Po, (co-directrice),
- Ioannis Papadopoulos, Professeur des Universités, Université de Lausanne,
- Catherine Paradeise, Professeur des Universités, Université Paris Est-Marne la vallée – LATTS, (rapporteur),
- Claudio Radaelli, Professor, University of Exeter, (rapporteur).

Résumé :

Cette recherche porte sur la genèse et l'institutionnalisation du processus de Bologne en tant qu'arène d'action publique européenne pour l'enseignement supérieur.

Les initiatives communautaires avaient jusque là été très limitées dans ce domaine, et le secteur de l'enseignement supérieur relativement invisible dans le projet d'Europe de la connaissance mûri dans les années 1990 comme dans la stratégie de Lisbonne de mars 2000. Il était donc difficile d'entrevoir qu'un processus européen de coordination des politiques nationales allait rapidement se mettre en place pour construire un Espace européen d'enseignement supérieur avant 2010.

Pourtant, le processus de construction d'un EEES, ou processus de Bologne, qui est un processus intergouvernemental européen - mais non communautaire -, est lancé en 1998, et il est reconnu seulement quelques années plus tard comme le cadre majeur des réformes dans le domaine de l'enseignement supérieur dans quarante-six pays européens. Il vise à améliorer la mobilité et l'employabilité des étudiants européens, ainsi que l'attractivité internationale du système européen d'enseignement, notamment à partir de l'introduction d'une structure commune des diplômes en deux cycles. Ce processus a été lancé hors de tout cadre juridique ou institutionnel, puis il est resté autonome mais a développé des rapports ambivalents avec l'Union européenne (UE). Il s'est rapidement structuré : les ministres des Etats participants se réunissent tous les deux ans pour une conférence afin de mesurer les progrès vers l'EEES et

définir des lignes d'action additionnelles ; et une structure de suivi s'est progressivement constituée et formalisée, elle représente le lieu principal de la coordination européenne des politiques d'enseignement supérieur. La participation à ce processus initialement souple et non formel est ainsi devenue de plus en plus contraignante pour les Etats.

La question centrale ne porte pas ici sur l'impact du processus de Bologne sur les systèmes nationaux, mais sur son émergence et son institutionnalisation en tant qu'arène d'action publique européenne pour l'enseignement supérieur construite à la marge de l'UE. Cette recherche s'inscrit dans les débats sur l'eupéanisation de l'action publique, et la construction d'un espace européen d'action publique.

Plus précisément, l'histoire du processus de Bologne est décomposée en deux processus : un processus de formulation et d'imposition d'une vision d'action publique d'une part, et un processus de structuration et d'instrumentation d'un dispositif institutionnel d'autre part. L'étude de chacun des ces deux processus conduit à discuter des approches théoriques spécifiques : les approches cognitives des politiques publiques d'abord ; les approches institutionnalistes sur la création institutionnelle et les approches sur l'instrumentation de l'action publique ensuite.

L'institutionnalisation de l'arène « processus de Bologne » est finalement analysée comme l'articulation entre ces processus de construction d'une vision et de structuration d'un dispositif institutionnel. Après une première stabilisation résultant de la mobilisation des acteurs, l'arène s'est institutionnalisée dans le sens où elle a acquis un mode d'existence pour elle-même. Ce mouvement relève à la fois d'une dynamique interne d'intégration de l'arène, et d'une dynamique externe d'encastrement de l'arène dans l'Europe de la connaissance